



ARRETE n° PREF 25-DCL 2018 25-2018-03-28-001
portant désignation de M. Jackie LEROUX- HEURTAUX, sous-préfet de Montbéliard,
pour assurer la suppléance du préfet du Doubs
le vendredi 30 mars 2018

Le Préfet du Doubs
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 14 février 2014 portant nomination de M. Jackie LEROUX- HEURTAUX, en qualité de sous-préfet de Montbéliard ;
- Vu** le décret du 27 novembre 2014 portant nomination de M. Jean-Philippe SETBON, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Doubs ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Raphaël BARTOLT, préfet du Doubs, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture

ARRETE

Article 1 : En raison de l'absence simultanée du Préfet du Doubs et du Secrétaire Général de la préfecture, la suppléance du préfet du Doubs sera assurée le vendredi 30 mars 2018 de 6 h 30 à 18 heures par M. Jackie LEROUX- HEURTAUX, sous-préfet de Montbéliard.

Pendant cette période, M. Jackie LEROUX- HEURTAUX exercera la plénitude des pouvoirs et des fonctions du Préfet du Doubs.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché à la préfecture du Doubs, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et transmis à titre de notification à M. Jackie LEROUX- HEURTAUX.

Besançon, le 28 MARS 2018



Raphaël BARTOLT